



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
DIRECTION DU POLE RESSOURCES
Service des affaires juridiques et financières

DECISIONS DU MAIRE N° DC – 2025 - 21 A N°DC – 2025 – 29
ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS

Le Maire de Tassin La Demi-Lune,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°2023-17 en date du 5 avril 2023 portant visa préfectoral du 12 avril 2023 par laquelle le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée du mandat, délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, sans limite de seuil européen ;

Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature 2020-150 à Monsieur Pierre BERGERET 2ème adjoint ;

Vu les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1.1° du Code de la commande publique ;

Vu les crédits inscrits et votés au budget de l'exercice en cours ;

Considérant le besoin pour la Ville de Tassin la Demi-Lune de passer un marché ordinaire pour l'aménagement des locaux de la police municipale de Tassin la Demi-Lune ;

Considérant l'estimation du besoin inférieure au seuil de procédure formalisée ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 23 octobre 2024 au BOAMP ;

Considérant les critères de jugement des offres annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation ainsi que leurs pondérations respectives ;

Considérant que la consultation est allotie comme suit :

- 01 DÉCONSTRUCTION
- 02 PLATRERIE et PEINTURE
- 03 PLAFOND
- 04 SOL
- 05 CARRELAGE et FAÏENCE
- 06 MENUISERIE
- 07 PLOMBERIE SANITAIRE - VENTILATION
- 08 ELECTRICITE - COURANTS FORTS et FAIBLES
- 09 VRD

Considérant les 69 plis reçus dans les délais impartis (date et heure limites de réception des offres fixées au 20 novembre 2024 à 17h) ;

Considérant l'analyse des offres effectués et le classement en découlant ;

DECIDE :

Que les marchés n°25-012 à 25-020 relatifs à l'aménagement des locaux de la police municipale de Tassin la Demi-Lune sont attribués comme il suit :

Article 1 : Décision DC-2025-21

Le marché de travaux pour l'aménagement des locaux de la police municipale de Tassin la Demi-Lune - Lot 01 Déconstruction est attribué à la société QUALIT'R (69150 DECINES-CHARPIEU) pour un montant de 17 215,90 € H.T.

Article 2 : Décision DC-2025-22

Le marché de travaux pour l'aménagement des locaux de la police municipale de Tassin la Demi-Lune - Lot 02 Plâtrerie et peinture est attribué à la société SAS EDP (69200 VENISSEUX) pour un montant de 37 928,65 € H.T.

Article 3 : Décision DC-2025-23

Le marché de travaux pour l'aménagement des locaux de la police municipale de Tassin la Demi-Lune - Lot 03 Plafond est attribué à la société AUBONNET ET FILS (69240 COURS) pour un montant de 22 920,05 € H.T.

Article 4 : Décision DC-2025-24

Le marché de travaux pour l'aménagement des locaux de la police municipale de Tassin la Demi-Lune - Lot 04 Sols est attribué à la société AUBONNET ET FILS (69240 COURS) pour un montant de 13 186,80 € H.T.

Article 5 : Décision DC-2025-25

Le marché de travaux pour l'aménagement des locaux de la police municipale de Tassin la Demi-Lune - Lot 05 Carrelage et faïence est attribué à la société LA RHODANIENNE DE CARRELAGE (69200 VENISSIEUX) pour un montant de 15 338,70 € H.T.

Article 6 : Décision DC-2025-26

Le marché de travaux pour l'aménagement des locaux de la police municipale de Tassin la Demi-Lune - Lot 06 Menuiserie est attribué à la société LES ATELIERS PONCHON FILS (69670 VAUGNERAY) pour un montant de 21 768,31 € H.T.

Article 7 : Décision DC-2025-27

Le marché de travaux pour l'aménagement des locaux de la police municipale de Tassin la Demi-Lune - Lot 07 Plomberie – Sanitaire – Ventilation est attribué à la société TAB PLOMBERIE (69160 TASSIN LA DEMI-LUNE) pour un montant de 44 632,60 € H.T.

Article 8 : Décision DC-2025-28

Le marché de travaux pour l'aménagement des locaux de la police municipale de Tassin la Demi-Lune - Lot 08 Electricité courants forts et faibles est attribué à la société SDA ENERGY (69100 VILLEURBANNE) pour un montant de 59 581,23 € H.T.

Article 9 : Décision DC-2025-29

Le marché de travaux pour l'aménagement des locaux de la police municipale de Tassin la Demi-Lune - Lot 09 VRD est attribué à la société AS TP ARCHIMBAUD SIROT TP (69670 VAUGNERAY) pour un montant de 6 957,37 € H.T.

Article 10 :

Le délai d'exécution propre à chaque lot est de :

Lot 01 2 semaines

Lot 02 6 semaines

Lot 03 3 semaines

Lot 04 4 semaines

Lot 05 3 semaines

Lot 06 2 semaines

Lot 07 3.8 semaines

Lot 08 3.8 semaines

Lot 09 2 semaines

La période de préparation est de 5 semaines à compter de l'ordre de service / de la date indiquée dans l'ordre de service.

Article 11 :

La présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations et des décisions de la Commune,
- publiée sur le site internet de la Collectivité,
- amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône,

Certifie exécutoire par :

- La transmission en préfecture le **24 MARS 2025**
- La publication sur le site internet de la Collectivité le **24 MARS 2025**

Tassin la Demi-Lune, le **11 MARS 2025**

Par délégation,
Pierre BERGERET,
Adjoint au Maire chargé de la
Commande publique

